

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2023

Le vendredi dix-sept février deux mil vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le treize février deux mil vingt-trois, par voie dématérialisée, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Serge OULHEN, Jean-Marie PANAZOL, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Sophie DAL'PAN, Pierre CABOS, Céline MARTY.

Absents excusés : Nicole GALLOIS (pouvoir à Marie BELOMBO), Sébastien DUREY (pouvoir à Jean-Marie PANAZOL), Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU (pouvoir à Coralie JUGE), Michel TOMAS, Joëlle DUVERNEUIL.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum est atteint ; il ouvre la séance à 18h50.

Puis, il propose Serge OULHEN comme secrétaire de séance.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Serge OULHEN

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal avant de procéder à sa signature.

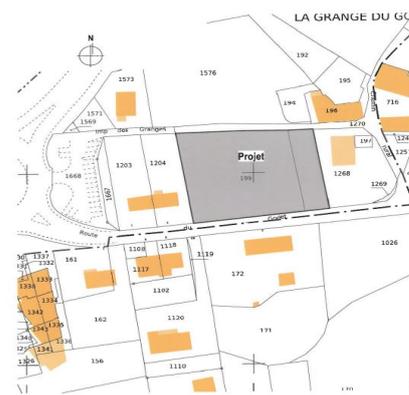
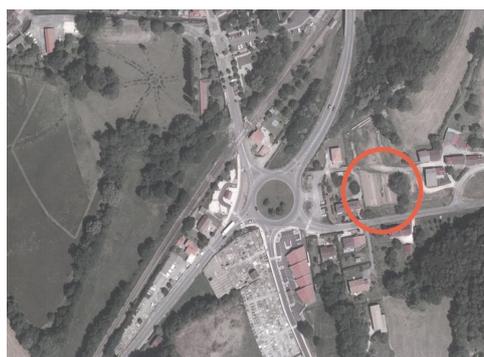
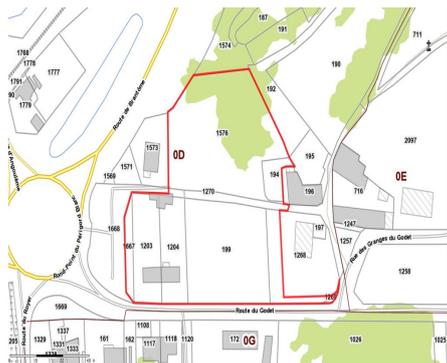
Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il remercie les deux journalistes des quotidiens La Dordogne Libre et Sud-Ouest pour leur venue.

Ensuite, il présente Mme Alexia CARDOSO, nouvel agent d'accueil de la mairie depuis le 1^{er} septembre 2022 qui avait déjà rencontré une partie des élus mais pas la totalité et M. GUBALA, Architecte du bureau Archistudio, qui va expliquer le projet commercial du rond-point du Périgord blanc avec les différents types d'architecture et disposition possibles pour la structure elle-même.

PRESENTATION DU PROJET COMMERCIAL DU ROND-POINT

M. GUBALA commence par indiquer qu'il y a un phénomène de retour d'intérêt vers les petites communes par les grands distributeurs, justifié par une réelle demande des clients ; il rappelle le lieu concerné par le projet d'implantation du 'Carrefour Contact' et précise qu'il y a une réelle demande sur NOTRE secteur.



Trois grands types de structure ont été retenus et ont été présentés au porteur du projet avant de l'être à cette assemblée ; sont expliqués les points forts et faibles de la configuration du terrain par rapport aux attentes pour le circuit 'entrée-sortie' des véhicules clients, le croisement des véhicules clients avec ceux des livraisons et la logistique de ces livraisons :

Projet n°1

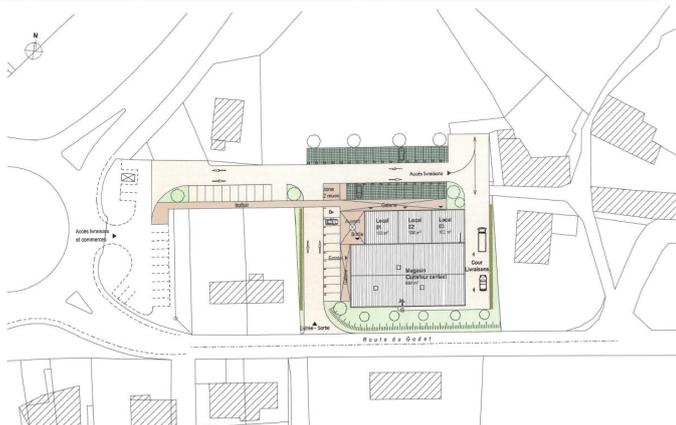


Projet n°2

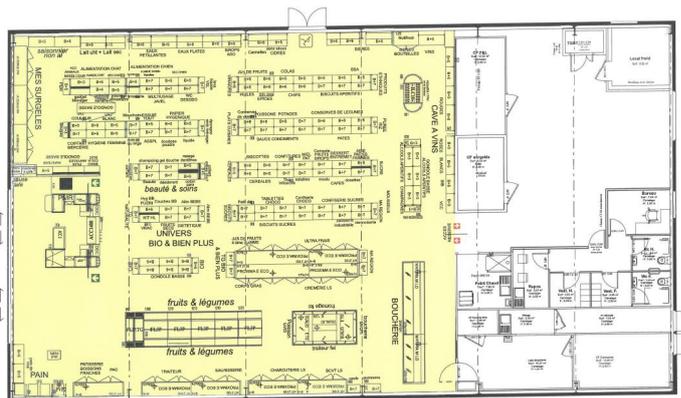


Projet n°3

(reprend l'aspect extérieur du 1^{er} projet orienté différemment)



Aménagement intérieur



Trois cellules commerciales de 100 m² chacune pourront accueillir des commerces tels qu'un bar – restaurant ou autres. L'aspect extérieur conviendra à l'environnement en donnant l'image d'une grange par un bardage bois et un parking qui reste modeste en matière de superficie puisque les mouvements de clientèle sont assez rapides pour laisser toujours des places disponibles.

Les aménagements extérieurs ne sont pas encore finalisés mais comme les véhicules arriveront pour repartir de suite, il n'y aura pas de stationnement ventouse et les lieux ne seront pas imperméables ; bien au contraire, ils seront aménagés avec des surfaces perméables et absorbantes (gazon) plus en lien avec le paysage actuel et la politique de protection de l'environnement.

Les projets présentent l'avantage de conserver des espaces qui pourront faire l'objet d'autres perspectives dans l'avenir.

Après avoir entendu toutes les explications sur les pour et les contres de ces trois possibilités, l'assemblée pose des questions à M. GUBALA.

Chacun donne son avis sachant que l'investisseur sera le décideur mais déjà l'ensemble des membres de l'assemblée annonce sa nette préférence pour le projet n°1.

Serge OULHEN demande la hauteur au faitage ; M. GUBALA lui indique que cela ne dépassera pas les 5 m. Il ajoute que pour la sortie sécurisée sur le rond-point, des doubles sens ont été mis qui peuvent être transformés en sens unique.

Il y aura des pompes à chaleur en extérieur mais pour lutter contre les nuisances sonores, elles seront installées de façon stratégique (orientation choisie) ; Serge OULHEN confirme qu'il y a des solutions.

Le Maire rappelle que le projet entre tout naturellement dans l'environnement actuel et que la signalétique sera visible depuis la route du Godet.

Coralie JUGE demande quels seront les délais et M. GUBALA annonce les différentes étapes qui commencent par l'acquisition du terrain puis le dépôt du permis de construire (PC) pour finir avec les visites des futurs occupants (carrefour) soit 1 mois ½ d'études pour établir le PC + 3 mois d'instruction du PC + travail sur préparation des demandes de devis auprès des artisans = 1 an environ pour la réalisation finale si tout se passe très bien mais...

Serge OULHEN demande des précisions quant à l'aspect extérieur et les matériaux utilisés : il lui est indiqué que ce sera du bardage bois ou une finition avec un produit imitant l'aspect du bois et une charpente peut être en métal de qualité mais le métal ayant pris une belle augmentation... peut être un autre matériau comme une ossature bois, à voir.

Le Maire souligne le fait qu'il y a beaucoup de circulation avec l'arrêt pour le covoiturage et les passages du bus ; il en donne le détail et répète que tout est très bien organisé pour les utilisateurs de ces lieux.

Il est précisé que les camions des livraisons ne seront pas des semi-remorques mais des 19 tonnes maximum avec une fréquence d'une livraison par jour.

L'accent est mis sur le fait que la sécurisation du rond-point est maximale et M. GUBALA ajoute qu'avant le dépôt du PC, une réunion sera nécessaire avec les services de voirie pour aborder et déterminer tout ce qui concerne la desserte du site.

Le Maire remercie M. GUBALA qui quitte la réunion, pour sa venue et toutes les explications données à l'assemblée.

Les membres du Conseil continuent l'échange de points de vue et confirment leur désir de voir le projet aboutir si possible avec la proposition n°1.

POINTS DELIBERANTS

1- ENGAGEMENT DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Le Maire donne la parole à Sylvie NAWROT pour présenter la convention territoriale globale (CTG). Celle-ci rappelle brièvement l'historique de la préparation de ladite convention :

- la CAF avait décidé de conclure une nouvelle convention avec le Grand Périgueux et ses communes afin d'harmoniser et développer les aides financières apportées aux collectivités à tout le territoire du Gd Px (actuellement 18 communes et le Gd Px seulement disposent d'un contrat enfance jeunesse) avec la volonté d'élargir les aides à d'autres domaines que l'enfance : l'habitat, l'accès aux services (agence postale, guichet MSA...)
- la municipalité s'est engagée dans cette démarche par décision du Conseil municipal le 17 décembre 2021.
- pendant l'année 2022, une collecte d'informations a été menée sur les services, besoins et perspectives auprès des 43 communes du Gd Px par le cabinet KPMG lors de réunions et entretiens, ou par questionnaires.

Sylvie NAWROT rappelle tous les projets qui ont bénéficié de l'aide financière de la CAF : centres extrascolaire et périscolaire, city stade, les contrat CLAS, REAAP et la prestation de services pour le périscolaire ; le Maire ajoute que cela concerne aussi le projet pumptrack en cours.

- décembre 2022 : dernier rapport de diagnostic présenté par le cabinet d'études qui a permis d'établir la CTG qui est présentée ce soir et dont un exemplaire a été remis à chacun des membres de l'assemblée.
- janvier 2023 : réception de la convention rédigée faisant apparaître les besoins/offres après analyse du diagnostic organisé en 3 axes, 11 dispositifs et 16 actions :

Axe 1 : Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	Objectif 1 : Développer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité	Chantier 1 : Construire des projets partagés de soutien à la parentalité, éventuellement itinérants, à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération en partenariat (pas de pilote identifié)
	Objectif 2 : Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant et de l'enfant	Action 2 : Poursuivre le soutien à l'accueil individuel via les missions des RPE (pilote : Grand Périgueux) Action 3 : Mettre en place un observatoire des besoins d'accueil du jeune enfant à l'échelle du Grand Périgueux (pilote : Grand Périgueux) Action 4 : Renforcer l'offre d'accueil collectif du jeune enfant (pilote : Grand Périgueux)
	Objectif 3 : Renforcer l'offre d'accueil périscolaire extrascolaire sur les territoires moins pourvus d'offre	Action 5 : Mettre en place un accueil périscolaire extrascolaire à Antonne-et-Trigonant et Bassillac-et-Auberoche (pilote : Grand Périgueux)
	Objectif 4 : Favoriser la montée en autonomie des jeunes	Action 6 : Accompagner les jeunes du territoire dans leur montée en autonomie (engagement, mobilité, logement) (pilote : Grand Périgueux pour les dispositifs de la précédente CTG)
	Objectif 5 : Répondre aux défis de valorisation des métiers de l'animation	Chantier 7 : Engager une réflexion transversale autour du soutien aux métiers de l'animation (pas de pilote unique identifié, expérimenter avec les communes volontaires)

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre pour tous	Objectif 6 : Améliorer la mise en place de l'accueil inclusif dans une logique de parcours, de la petite enfance à la jeunesse	Action 8 : Favoriser la détection, l'accueil et l'accompagnement du parcours du jeune enfant en situation de handicap (pilote : Grand Périgueux) Chantier 9 : Favoriser la mise en place effective d'un accueil inclusif de l'enfant et du jeune dans les structures de droit commun (pas de pilote unique identifié, relève des collectivités compétentes)
	Objectif 7 : Renforcer la visibilité des dispositifs ressources à destination des publics du territoire et notamment des familles	Action 10 : Mobiliser différents canaux et outils pour fournir une information auprès des familles sur les structures ressources d'accompagnement de la parentalité (pilote : Grand Périgueux) Chantier 11 : Soutenir les structures dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public, en lien avec les acteurs du territoire et notamment les communes (ex : dispositif promeneur du net...) (pas de pilote unique identifié, au cas par cas)
	Objectif 8 : Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	Action 12 : Engager une réflexion autour de la place du Grand Périgueux dans le soutien aux initiatives d'accès aux droits et d'inclusion numérique (pilote : Grand Périgueux) Chantier 13 : Soutenir l'aller vers et le hors les murs en matière de politique jeunesse et de parentalité (pas de pilote unique identifié, dépend des collectivités compétentes)

Axe 3 : Renforcer la coordination entre acteurs du territoire autour de la dynamique CTG	Objectif 9 : Définir une vision commune en matière d'accompagnement à la parentalité	Chantier 14 : Structurer une coordination autour de l'accompagnement de la parentalité (pas de pilote identifié)
	Objectif 10 : Structurer une coordination de projet en matière de politique jeunesse	Action 15 : Mettre en place une instance de coordination des actions jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux, en lien avec le projet Silot (pilote : Grand Périgueux)
	Objectif 11 : Structurer une coordination des structures d'animation de la vie sociale locale	Chantier 16 : Mettre en place une instance de coordination des structures menant une mission d'animation de la vie sociale à l'échelle du Grand Périgueux (pilote à clarifier avec la Fédération des centres sociaux)

Sylvie NAWROT commente les objectifs mis en avant dans la CTG et explique que même s'ils ne concernent pas directement la commune de Château l'Evêque, cela permet d'être à la table des négociations et de présenter des projets dans beaucoup de domaines touchant la FAMILLE (petite enfance, enfance, habitat et cadre de vie, politique de la ville, action sociale) ; elle ajoute que le terme 'pilote' est employé pour désigner la collectivité à l'origine de l'action et menant l'action (commune et/ou Gd Px qui détient la compétence). Parfois, il n'a pu être identifié parce que les deux sont acteurs dans l'opération.

Ces réunions d'échanges au cours de l'année 2022 ont apporté l'information à beaucoup de communes qui, du coup, ont fait exploser le nombre de demandes d'aides notamment pour les projets REAAP ; en conséquence, le montant de l'enveloppe étant resté le même mais le nombre de dossiers déposés ayant augmenté, les critères d'attribution du financement seront beaucoup plus sévères.

Coralie JUGE demande s'il y a des délais à respecter pour demander les aides à la CAF, ce à quoi le Maire lui explique qu'en investissement, le dossier se travaille directement avec eux sans délai particulier. Sylvie NAWROT donne les délais pour les dossiers REAAP, CLAS et prestation de services mais Coralie JUGE revient sur la question qui concerne plutôt les dossiers d'investissement ; il n'y a pas de délai, la date du projet mène la date de la demande d'aide.

Marie BELOMBO confirme que la commune a largement bénéficié de financements pour ses projets avec parfois une prise en charge à 100 % par la CAF, ce qui a été constaté lors de la collecte des informations pendant l'année 2022 sur les équipements existants sur la commune. Le Maire précise que si la commune a beaucoup bénéficié de ces aides c'est parce que les projets en question étaient dans l'esprit demandé : la famille.

En résumé, il est rappelé que l'objet du vote est l'adhésion au programme énoncé ci-dessus qui, bien que Château l'Evêque ne soit pas mentionnée, permettra à la commune d'être à la table des projets et d'en être partie prenante dans une perspective de territoire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- RETRAIT D'UNE DELIBERATION :

Le Maire rappelle la délibération du 14 décembre dernier dans laquelle le Conseil municipal avait validé la modalité qui permet de régler 25 % des frais d'investissement nets de l'année précédente avant le vote du budget de la nouvelle année. Ainsi, $1\,104\,055,37\text{ €} \times 25\% = 276\,013,84\text{ €}$ pouvaient être mandatés et devaient régler des dépenses aux chapitres :

- 20 – syndicat d'électrification,
- 21 – achat de terrains, d'équipements,
- 23 – travaux.

Cette délibération a fait l'objet d'une observation de la part du trésorier : la somme aurait dû être affectée à des programmes.

Le Maire explique que du fait que des restes à réaliser ont été établis, il est préférable de retirer cette délibération.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS SANTE JEUNESSE DE LA PLAINE DES SPORTS : AVENANT N°1 CONVENTION D'ETUDES ET DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire annonce un avenant à la convention d'études et de maîtrise d'œuvre signée avec le bureau d'études Espaces SARL à Périgueux pour 'l'aménagement d'un espace de loisirs santé jeunesse de la plaine des sports' pour prendre en compte les différents éléments de mission de ce cabinet ainsi calculés :

- montant estimatif des travaux : $550\,068\text{ € HT} \times 8,4\% \text{ (taux de rémunération)} = 46\,205\text{ € HT}$ supplément à valider.

Cette somme est répartie ainsi :

- avant-projet définitif, permis d'aménager : 9 241 € HT
- pièce dessinées : 11 248 € HT
- pièces écrites : 4 000 € HT
- assistance au contrat de travaux : 3 234 € HT
- direction de l'exécution des travaux : 16 634 € HT
- assistance aux opérations de réception : 1 848 € HT

Le présent avenant augmente donc la mission de 46 205 € HT pour la porter à 55 105 € HT ; ce montant est supérieur de plus de 5 % au montant initial, donc, un avenant est nécessaire pour valider cet ajout.

La commission d'appel d'offres l'a validé en réunion avant celle-ci.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire ajoute qu'il va prendre des rendez-vous avec les services de la Préfecture, de la CAF, du Département et de l'ANS dans l'espoir d'obtenir encore plus de financement.

4- ACQUISITION ET GESTION D'UN BIEN PAR L'ETABLISSEMENT FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

Le Maire revient sur la présentation qui a été faite du projet d'implantation d'un 'Carrefour Contact' pour expliquer le point à délibérer : l'acquisition du bien immobilier qui accueillera cette structure.

Il rappelle que l'achat devait concerner la totalité du bâtiment et du terrain sur lequel il était mais maintenant il est hors de question de bousculer la propriétaire occupant le deuxième logement.

Donc, ce soir il s'agit d'acter la décision d'acheter l'usufruit des parcelles D 1203 et 1667 pour une superficie de 10 a 07 ca appartenant à l'indivision RAYNAUD pour un montant de 14 000 € tandis que l'EPF Nouvelle Aquitaine achètera la nue-propriété pour la somme de 126 000 € ; la commune disposera d'un délai de 3 ans pour rembourser la somme et devenir propriétaire en pleine propriété.

Pour exemple, il rappelle l'achat par la commune en 2022 de l'usufruit de l'ancienne pharmacie qui accueille aujourd'hui la dixième classe et l'annexe périscolaire tandis que l'EPF en a acheté la nue-propriété.

La commune a pris l'engagement de rembourser en 2024 pour avoir une année de répit (2025) et positionner un remboursement en 2026. Tout est fait pour éviter de contracter des emprunts et favoriser l'étalement des remboursements à l'EPF avec de l'autofinancement et des aides.

Il précise également que ce bâtiment pourra héberger la gendarmerie en attendant d'aller sur le terrain prévu pour son implantation définitive en 2026, si ce projet aboutit bien sûr... à défaut, il y aura d'autres possibilités d'utilisation de ce local et de son terrain.

Marie BELOMBO indique que la somme pour payer la nue-propriété de l'ancienne pharmacie à l'EPF est déjà placée, en attente et disponible pour cela.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- PROGRAMME AMELIA 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Maire explique qu'une demande d'aide a été déposée dans le cadre du programme Amélia 2 par M. et Mme CURATEAU, domiciliés 225 route de la Tour Blanche. Les travaux concernent l'amélioration d'une situation énergétique précaire pour un montant de 17 756.47 € HT.

Le Grand Périgueux propose une aide de 887.00 € HT

La commune doit verser une aide identique 887.00 € HT

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- MODIFICATION DES STATUTS DU SDE24

Le Maire indique au Conseil municipal que lors de sa réunion du 1^{er} juin dernier, le comité syndical du SDE 24 a révisé plusieurs articles de ses statuts. Le contrôle de la légalité de la Préfecture a demandé que certains ajustements soient faits pour clarifier les points suivants :

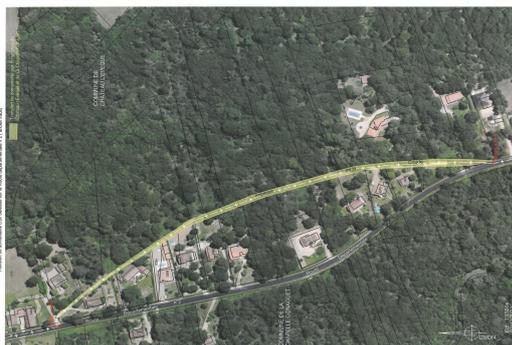
- ouverture de l'adhésion aux EPCI
- définition du collège des EPCI
- mesures transitoires (collège des EPCI)
- suppression de l'impossibilité de donner un pouvoir-modalités de révision des statuts

Il est demandé au Conseil municipal de valider ces modifications statutaires étant précisé que les nouveaux statuts ont été remis aux membres de l'assemblée.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- ACCEPTATION DU TRANSFERT DE DOMANIALITE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMUNE DE DEUX DELAISSES

Le Maire rappelle l'historique très ancienne de cette opération : le Conseil départemental avait refait le tracé de la RD2 en laissant, en deux endroits différents, une partie coupée à l'usage des riverains et à l'entretien par la commune :



La Grande Pièce



La Forêt

Le Conseil départemental propose de transférer ces deux délaissés (en jaune) au domaine de la commune étant précisé que dans le deuxième cas (La Forêt), une partie a été achetée par les propriétaires riverains du délaissé.

Marie BELOMBO demande si une fois devenu chemin rural, il sera ouvert à la circulation ; le Maire lui répond qu'au vu de son état, ce chemin restera ouvert à la promenade à pied ou vélo c'est tout, d'autant que les riverains ont un accès par ailleurs.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- ACHAT D'UN TERRAIN POUR CONFORTER UN CARREFOUR : HYPOTHEQUE DU TERRAIN CEDE

Le Maire rappelle la décision d'acheter pour 1 € symbolique une partie du terrain appartenant à M. et Mme GARNAUD Stéphane pour conforter le carrefour dans le hameau de la Monnerie. Il apparaît que ce terrain est grevé d'une hypothèque mais l'article R2241-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'au vu du prix et de la surface du terrain, le Conseil municipal peut dispenser le Maire d'accomplir les formalités de purge de cette hypothèque qui contraindra alors ladite parcelle jusqu'en 2038.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN ELU

Le Maire explique que pour acheter des décorations de Noël, une élue a fait l'avance de la dépense (29.65 €) et en demande le remboursement. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser ce remboursement.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que l'élue concernée ne prend pas part au vote.

POINTS INFORMATIFS

10- POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO pour présenter un point sur les ressources humaines.

a) Elle commence par rappeler le vote du Conseil municipal qui validait le choix des indemnités versées (IFSE et CIA) aux agents via le RIFSEEP. Elle précise les 3 catégories de classification qui permettent de connaître le montant de l'indemnité attribuée : A secrétaire générale, B responsable de service, C autres mais avec un problème : il n'y a pas de groupe pour responsable de service....

Il convient donc de combler le manque et de mettre à jour la catégorie C par la création d'un groupe 1 : responsable de service. Du fait, le cuisinier aura une rémunération plus en adéquation avec sa mission de responsable de cuisine.

Il va être demandé à la CTG du Centre de gestion d'accepter de modifier le tableau des références :

- A : 1 600 € par an avec CIA de 15% (240 €) selon l'évaluation de l'agent d'après les critères établis en novembre dernier
- B : 1 500 € par an avec CIA de 12 % (180 €) toujours avec l'évaluation de l'agent
- C : 1 400 € par an avec CIA de 10 % (140 €) encore avec l'évaluation de l'agent

Lorsque le comité technique du Centre de gestion aura donné son aval, ce point sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

b) Possibilité d'évolution de carrière des agents : à l'aide du tableau suivant, Marie BELOMBO présente les propositions qui peuvent être faites pour les avancements de grades de certains agents.

	GRADE ACTUEL	AVANCEMENT DE GRADE PROPOSE	PROMOTION INTERNE PROPOSEE	COUT SUPPLEMENTAIRE MENSUEL
AGENT 1	agent de maîtrise principal		technicien	34,14 €
AGENT 4	agent de maîtrise principal		technicien	117,50 €
AGENT 6	adjoint technique principal 2ème classe		agent de maîtrise	73,27 €
AGENT 8	adjoint administratif principal 1ère classe		rédacteur	41,46 €
AGENT 13	rédacteur principal 2ème classe	rédacteur principal 1ère		211,99 €
AGENT 14	agent de maîtrise principal		technicien	34,13 €
AGENT 15	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	technicien	165,74 €
POUR INFORMATION AVANCEMENT DE GRADE AVEC EXAMEN				
AGENT 2	adjoint d'animation	adjoint d'animation principal 2ème classe		
AGENT 5	adjoint d'animation	adjoint d'animation principal 2ème classe		
AGENT 10	animateur	animateur principal 2ème classe		

Marie BELOMBO explique que certains agents doivent passer un examen pour prétendre à un avancement de grade ; elle confirme que la commission des ressources humaines s'engage à les recevoir pour leur expliquer et les motiver.

Ensuite, elle revient sur les lignes directives de gestion (LDG) et fait l'inventaire de l'effectif dans la commune : 29 agents dont :

- 18 fonctionnaires territoriaux :
 - 14 agents à temps complet dont un en détachement et un autre mis à disposition du Gd Px,
 - 4 agents à temps partiel.
- 6 contractuels permanents
- 5 contractuels non permanents (qui assurent des remplacements) dont 1 vacataire

Ces agents interviennent essentiellement en restauration scolaire et accueil périscolaire. Elle précise que le temps de la pause méridienne (11h30 à 13h20) n'est plus bénéficiaire de la subvention CAF car cela obligerait un taux d'encadrement trop lourd.

Coralie JUGE ajoute que malgré cela, le service reste dans les normes et comprend du personnel qualifié en conséquence.

Marie BELOMBO aborde ensuite le sujet du projet d'une réorganisation du service administratif avec une modification des horaires d'ouverture des bureaux de la mairie mais aussi un changement d'horaires pour les services techniques ; ils seront consultés pour cette décision.

Elle précise qu'un règlement intérieur pour les agents doit être rédigé et que le document unique des risques professionnels qui avait été établi en 2017, 2018, doit être révisé et actualisé.

Un registre de santé et de sécurité au travail doit également être mis en place.

Idem pour le règlement et plan de formation des personnels, ce sera effectif en 2024 : il s'agit de mesurer les compétences des agents par rapport aux compétences attendues sur le poste et suivre les formations des agents.

Une anticipation des départs en retraite, pour permettre d'identifier les besoins futurs, était prévue en 2023... là, au vu de l'actualité, il convient de patienter.

Un module informatique doit être créé pour la prévision des emplois et la gestion des effectifs et compétences (logiciel à utiliser).

L'accompagnement au recrutement passera par le Centre de gestion si nous ne trouvons pas les agents recherchés.

Ensuite, Marie BELOMBO présente une possibilité de prise en charge par la commune de l'abonnement pour la location de vélo par les agents pour venir au travail, à hauteur de 50 % ; cette prise en charge concerne tous les transports en commun. Il peut y avoir aussi une prise en charge pour les agents qui utilisent leur propre vélo ou qui font du covoiturage. Tous les agents peuvent y prétendre ainsi que les apprentis.

Le remboursement se fait sur présentation de justificatifs ; tous les détails de la modalité sont donnés.

Une demande a été déposée qui fera l'objet d'une validation par le Conseil municipal quand le dossier reviendra du Centre de gestion.

Puis, elle explique le cas d'un agent en longue maladie depuis le 9 juin 2022 qui devrait reprendre le travail en mi-temps thérapeutique si son médecin l'accepte. Il a été établi que la commune lui doit 16 jours de congés de 2022 à prendre avant le 15 mars 2024 et déjà 2 semaines de 2023. Il lui a été indiqué qu'elle pouvait les placer sur un compte épargne temps.

Enfin, elle annonce qu'un agent a souhaité quitter la collectivité et a été muté au CCAS de Coursac dans les services périscolaire et extrascolaire.

La commission a pensé aux agents qui peuvent prétendre à une médaille du travail : plusieurs agents pourraient la recevoir... tous les dossiers vont être étudiés.

Les entretiens annuels d'évaluation vont commencer.

11- REMERCIEMENTS

Le Maire indique que le Comité féminin remercie le Conseil municipal pour la collecte qui s'est chiffrée à 600.20 €.

12- CARTES

Le Maire a le plaisir également d'offrir une carte cadeau de 30 € aux heureux nouveaux grands parents (Sébastien DUREY, Serge NAWROT, Joëlle DUVERNEUIL) pour la récente naissance de leurs petits-enfants.

Le Conseil municipal est chaleureusement remercié pour ce geste très apprécié.

13- QUESTIONS DIVERSES

a) Le Maire informe l'assemblée de la demande de la gendarmerie de prêter une salle, deux fois par semaine, pour recevoir les administrés de notre secteur pendant la fermeture de leur poste d'accueil de Périgueux.

Marie BELOMBO demande si une date est avancée pour l'implantation de la gendarmerie. Le Maire lui répond que ce sera connu mi – mars.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 20h40.